

COMPTE-RENDU DU CONGRÈS NATIONAL FNADEPA des 12 & 13 juin 2012

■ L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES AU CŒUR DES DÉBATS

Le 27^e congrès de la FNADEPA, les 12 et 13 juin derniers à la Grande-Motte, a été l'occasion de traiter du défi de l'autonomie des personnes âgées, des établissements et services du point de vue individuel, institutionnel et financier. Détails sur les principaux enjeux soulevés lors de ces journées qui ont rassemblé près de 250 professionnels du secteur.

L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE

Comment préserver l'autonomie des personnes âgées ? En limitant la dégradation de leur qualité de vie, selon Corinne GUERIN, Consultante, Formatrice en bonnes pratiques professionnelles. Cette dernière a avancé trois pistes :

- Faire de l'EHPAD un lieu de vie, en plus d'un lieu de soin. Deux aspects sont pour cela essentiels explique-t-elle : « *respecter l'intimité des personnes âgées et organiser une animation relationnelle* ».
- Mettre en place des équipes de professionnels compétents, formés pour accompagner et entretenir les capacités des personnes âgées. Ce qui implique une plus grande reconnaissance et une meilleure protection de ces professionnels.
- Un projet personnalisé qui permet une approche globale de l'accompagnement.

La démarche nécessite du temps, de la concertation et une approche pluridisciplinaire.

Une nécessaire évaluation

Pour Xavier GERVAIS Secrétaire général FFAMCO, Fédération Française des Associations de Médecins Coordonnateurs, un autre paramètre doit être pris en compte : l'hétérogénéité du vieillissement d'un individu à l'autre (physiologique, pathologique...). Il a souligné la nécessité d'un dépistage des personnes âgées fragiles pour optimiser leur prise en charge et améliorer leur qualité de vie. Ce qui pose la question de l'évaluation. En EHPAD, l'évaluation gériatrique pluridisciplinaire permet de « recontextualiser » le résident et ses éventuels troubles comportementaux. À partir de cette évaluation, est défini un projet personnel d'accompagnement qui s'inscrit dans la durée. L'objectif des outils Aggir et Pathos est de pouvoir se doter de moyens suffisants pour une prise en charge qualitative, mais avertit le Docteur GERVAIS : « *Une coupe Pathos ne se fait pas en 24 heures* ».

L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Il a également été question lors de ce congrès d'autonomie financière. Pour le psychiatre, essayiste et auteur Jean MAISONDIEU l'assistance ne va pas de soi. Elle est un état humiliant dans lequel la personne âgée se réfugie pour susciter de la pitié et de l'attention. Cet état est le résultat d'un « autruicide », une absence de considération qui sort l'autre de l'humanité. C'est à ce destin qu'est condamnée la personne âgée, considérée de fait comme malade et inapte au travail. Dans la culture du libéralisme qui est la nôtre, et qui implique pour chacun de gagner de l'argent pour l'apporter au capital, la personne âgée pose la question de l'utilité et du lien qui unit l'argent au droit d'exister. « *Quand je n'ai plus d'argent et que je ne suis qu'un vieux, il ne me reste plus qu'à faire pitié. Pour cela, le vieux n'a rien d'autre qu'être malade* » explique Jean MAISONDIEU. Reste aux professionnels de faire entendre aux personnes âgées qu'elles valent bien plus que ce qu'elles rapportent.



© Patrick Dagonnot-EHPA Presse

Des propositions bientôt soumises à la ministre

« *Soyons force de proposition. Ouvrons les yeux, dénonçons, exigeons !* » a intimé Claudy JARRY (ci-dessus), le Président de la FNADEPA lors du congrès, soulignant le nombre grandissant d'adhérents de la fédération. Déplorant l'évolution insuffisante des ratios en établissement, Claudy JARRY a dénoncé « *des choix politiques dictés par la recherche du profit et une approche technocratique de la vieillesse qui heurte les valeurs humanistes de la FNADEPA* ». Il a appelé de ses vœux un cinquième risque reposant sur la solidarité nationale et une valorisation des métiers du grand âge. Claudy JARRY a donné le coup d'envoi d'une grande réflexion sur les propositions à soumettre à la ministre de tutelle. « *Nous demanderons aux pouvoirs politiques et publics les moyens d'un accompagnement digne de la personne âgée* ». Les propositions seront formalisées dans les semaines à venir.

Protection et autonomie

L'autonomie financière des personnes âgées a également été abordée du point de vue « réglementaire », avec Raymond LEGER, Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs. L'activité du mandataire judiciaire (qu'il soit associatif, hospitalier ou indépendant) est formalisée depuis 2007. Sa relation avec le majeur varie selon le type de sauvegarde prononcée (tutelle ou curatelle). Si l'élaboration d'un budget prévisionnel est une étape obligée, l'exercice doit s'adapter aux moyens et aux besoins du majeur. Le plus difficile étant de composer avec un majeur soumis à l'aide sociale et dont le budget mensuel n'excède pas 93 euros. « *Pour une personne qui fume et qui aime boire un coup, ce n'est pas beaucoup* » explique M. LEGER, « *pour autant, nous ne pouvons aller au-delà car nous avons des comptes à rendre au Conseil général* ».

AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Un danger plane sur l'autonomie financière des établissements, selon Sébastien POMMIER, Directeur général de l'association lozérienne Le Clos du Nid : la trop faible utilisation des outils à disposition et la méconnaissance des articles de loi en vigueur. Ce constat fait écho aux interrogations de Claudy JARRY, Président de la FNADEPA : « *Que pouvons-nous faire avec l'existant ? Comment mieux utiliser l'argent ?* Pour Claudy JARRY, la question des besoins demeurant secondaire au regard des arbitrages entre le ministère de tutelle et Bercy, il est nécessaire pour un EHPAD de se demander où se trouve l'argent avant de définir ses projets.

« *Aujourd'hui, l'autonomie consiste à rechercher les possibles dans un monde de contraintes* » analyse-t-il. Ces possibles sont réduits et ne correspondront pas nécessairement aux besoins de l'institution. Il faudra toutefois ouvrir les yeux sur les politiques de financement en place et saisir les opportunités de régler des problèmes sans hésiter à bousculer le calendrier de l'institution. « *Chaque année a son lot d'opérations à réaliser. L'enjeu de l'autonomie réside dans la lecture des marges de manœuvre qui existent hors des structures* », conclut le Président de la FNADEPA.

Plus d'informations :
www.fnadepa.com

CONTACT PRESSE
BG Presse : Gersende Bausseron
01 49 48 63 88 | gersende@bgpresse.fr

FNADEPA - Fédération Nationale des Associations de Directeurs d'Établissements et services pour Personnes Âgées
Créée en 1985, la FNADEPA est une fédération nationale professionnelle regroupant les directeurs d'établissements et services publics et privés intervenant auprès des personnes âgées. Elle œuvre pour la qualité des prestations proposées par les établissements et services et soutient les personnels participant à l'action gérontologique. Force de réflexion et de propositions auprès des pouvoirs publics, la FNADEPA milite pour une politique vieillesse adaptée aux besoins et aux attentes des personnes âgées dépendantes. Présente dans 50 départements, elle compte près d'un millier d'adhérents accompagnant plus de 60 000 personnes âgées en France. Plus d'informations : www.fnadepa.com